

Comment fonctionne l'Agglomération ?

Le conseil communautaire est composé de 69 délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Les délégués intercommunaux ne sont pas élus directement par les habitants mais sont des Conseillers Municipaux qui représentent leur commune à la CAPM.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES SE DÉCLINENT COMME SUIT :

12 Commissions thématiques se réunissent une fois par mois dans l'une des mairies de la CAPM, sous la présidence d'un élu et en présence du Vice-président en charge du domaine concerné. Composées de 10 à 35 délégués chacune, les Commissions sont le lieu où naissent et se développent les nouvelles actions de la CAPM. Avec l'aide des services administratifs de la Communauté d'Agglomération, les délégués proposent, échangent, développent et évaluent les politiques qui sont et qui seront mises en œuvre.

Le Bureau Communautaire. Cette réunion se tient chaque semaine, en présence du Président de la CAPM, des 11 Vice-présidents et des principaux responsables administratifs de la Communauté d'Agglomération. Il valide les projets présentés par les 12 Commissions. Cela permet de définir les grands axes de la politique intercommunale et de juger de leur faisabilité, notamment en matière financière.

Le Conseil Communautaire. Tous les deux mois, les 69 délégués communautaires se réunissent en assemblée plénière pour adopter officiellement, à la majorité, les décisions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Ces réunions du Conseil Communautaires sont ouvertes au public.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux dispose d'un budget de fonctionnement de 48 050 000 € et d'un budget d'investissement de 12 998 000 €, ce qui lui permet d'intervenir de façon efficace et concrète dans les domaines relevant de ses compétences.

L'agglomération dispose également de moyens humains, avec un personnel de près de 300 agents qui se consacrent aux différentes compétences (développement économique, environnement, insertion professionnelle, culture.).

***69 DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET AUTANT DE DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS,
UNE CENTAINE D'AGENTS QUI TRAVAILLENT QUOTIDIENNEMENT À REMPLIR LES MISSIONS
DE LA CAPM : CE SONT 250 PERSONNES QUI SE MOBILISENT AU SERVICE DES HABITANTS
DU PAYS DE MEAUX !***